

Lexique

DDRM:

Dossier Départemental sur les Risques Majeurs, élaboré par le Préfet, il décrit les risques prévisibles dans le département par commune.

DDTM:

Direction Départementale des Territoires et de la Mer, réalise notamment les PPRI et assure la police de l'eau.

DICRIM:

Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs élaboré par le Maire.

Crue de référence:

La crue centennale - crue de référence pour les PPRI - est celle qui affiche un débit qui n'a qu'une chance sur 100 d'être atteint ou dépassé chaque année.

EPTB:

Établissement Public Territorial de Bassin, établissement de coopération pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

Lit majeur:

Largeur maximale d'une vallée susceptible d'être submergée par la rivière.

Lit mineur:

Largeur qu'occupent les eaux d'un cours d'eau jusqu'au sommet des berges.

PCS:

Plan Communal de Sauvegarde, plan d'urgence du Maire pour la gestion des catastrophes.

Plan ORSEC:

Plan d'ORGanisation des SECours, plan d'urgence du Préfet pour la gestion des catastrophes.

PPRI:

Plan de Prévention du Risque Inondation, régit l'urbanisation en zone inondable.

SPC:

Service de Prédiction des Crues, services de l'État en charge de la surveillance des cours d'eau.



Commune de Goudargues le 9 septembre 2002

Cette plaquette a été réalisée dans le cadre du PAPI

Les Programmes d'Actions de Prévention contre les Inondations, ou PAPI, ont pour objet de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondations en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement. La démarche PAPI sur le bassin de la Cèze repose sur un diagnostic fin du territoire, réalisé entre 2012 et 2013, qui a permis d'élaborer un premier programme PAPI, dit « d'intention » avant adoption définitive d'un PAPI complet d'ici 2017.

Les bons réflexes

● AVANT L'INONDATION : SE PRÉPARER



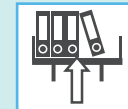
Savoir si son logement est situé en zone inondable



Prévoir des bouteilles d'eau minérale



Avoir une radio et une lampe de poche avec des piles chargées



Garder ses papiers importants en hauteur

● EN CAS D'ALERTE INONDATION : SUIVRE LES CONSIGNES



Mettre son véhicule en sécurité



Obstruer toutes les ouvertures



Mettre les poubelles et les produits toxiques en hauteur



Surélever son mobilier

● PENDANT LA CRUE : RESTER EN SÉCURITÉ



Éviter les déplacements, ne pas aller chercher les enfants à l'école



Couper l'électricité et le gaz



Ne pas utiliser les ascenseurs



Écouter les consignes diffusées à la radio sur France Bleu

● APRÈS LA CRUE : ÉVALUER LA SITUATION



Demander à la mairie si l'eau du robinet est potable



Aérer son habitation et chauffer dès que possible



Contactez son assureur sans tarder



Nettoyer son logement à la javel en utilisant des gants

Bassin de la Cèze Les risques d'inondation

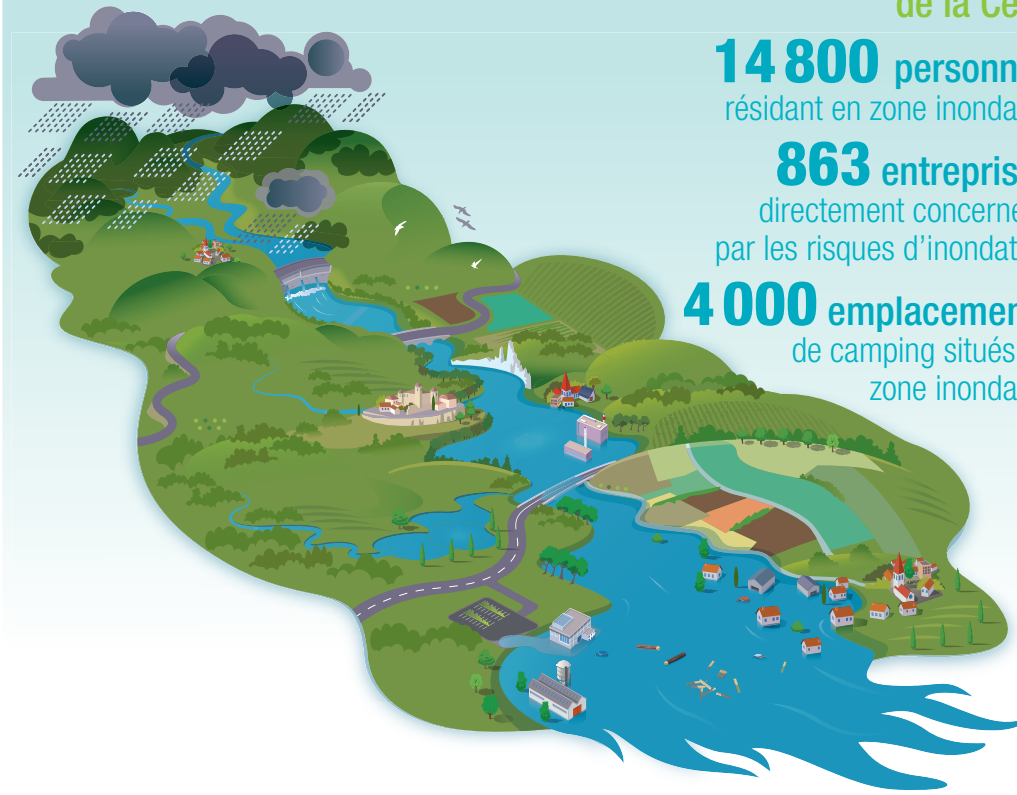
Comprendre et s'informer

Sur le bassin versant de la Cèze

14 800 personnes résidant en zone inondable

863 entreprises directement concernées par les risques d'inondation

4 000 emplacements de camping situés en zone inondable



Mai 2015 - Conception: Artur Rainho/Sylvie DeRidder - illustrations et réalisation: Artur Rainho 04 67 64 47 74 - Crédit photos SMAB Cèze, Jp Favand-CG30



Syndicat mixte d'Aménagement du Bassin versant de la Cèze
30 500 Saint-Ambroix - 04 66 25 32 22 - accueil@abceze.fr - www.abceze.fr
Établissement Public Territorial de Bassin



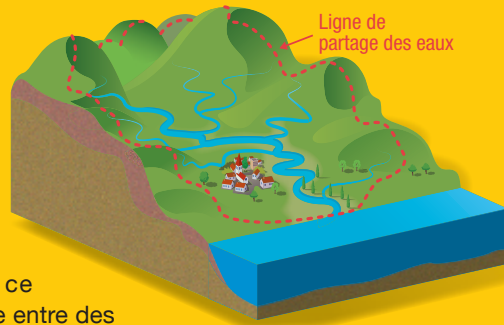
Syndicat mixte d'Aménagement du Bassin versant de la Cèze
Établissement Public Territorial de Bassin

Un risque naturel

Un bassin versant représente l'ensemble d'un territoire drainé par un cours d'eau et ses affluents. Son contour est délimité par des frontières naturelles: les crêtes des sommets, que l'on appelle la «ligne de partage des eaux».

Longue de 120 km, la Cèze prend sa source au Mont Lozère et termine sa course dans les eaux du Rhône. Son bassin versant s'étend pour l'essentiel sur le département du Gard et pour une faible partie sur les départements limitrophes de la Lozère et de l'Ardèche.

Soumis à un climat méditerranéen, conjugué à une nature des sols favorisant les écoulements rapides, ce bassin connaît une hydrologie contrastée entre des étiages très marqués l'été et des crues parfois puissantes lors d'épisodes cévenols.



Les crues sont des phénomènes naturels faisant partie intégrante de la vie des cours d'eau, où des périodes sèches (étiage) et humides s'alternent. Elles constituent le véritable moteur de la dynamique fluviale. Elles ont un rôle régulateur en contribuant à la recharge des nappes alluviales par infiltration. Elles ont également un rôle positif très important pour le fonctionnement des écosystèmes aquatiques et la reproduction des espèces en zones humides (remise en eau des bras morts, décolmatage des zones humides, etc...)

La formule du risque majeur

La «*risque majeur*» est la conséquence d'un événement violent et exceptionnel, l'aléa, sur un secteur présentant des enjeux vulnérables



Qui fait quoi ?

INFORMATION SUR LES CRUES EN TEMPS RÉEL:

www.vigicrues.ecologie.gouv.fr

L'État a créé un système central d'information sur le risque de crues. Il permet de diffuser en temps réel les bulletins de vigilance aux crues produits par le SPC Grand Delta.

INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS:

www.prim.net

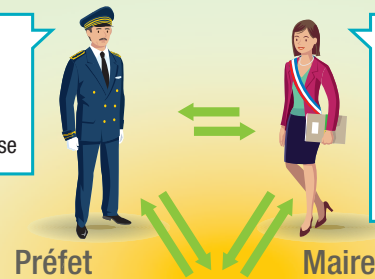
Au niveau national, site internet dédié aux risques majeurs créé par l'Etat. On y retrouve des informations précises par communes.

www.noe.gard.fr

Au niveau départemental, NOE est le site internet de la prévention des risques d'inondation. Il est réalisé par le Conseil Général du Gard.

Je coordonne

- L'atlas des zones inondables et les plans de prévention
- Le lancement des alertes
- Le dispositif de gestion de crise



Je gère

- La maîtrise de l'urbanisation en zone inondable
- Le plan communal de sauvegarde PCS
- La surveillance des ouvrages hydrauliques
- Le dispositif d'information aux citoyens

Je m'informe

- Sur l'adaptation de mon habitat
- Sur les consignes de sécurité



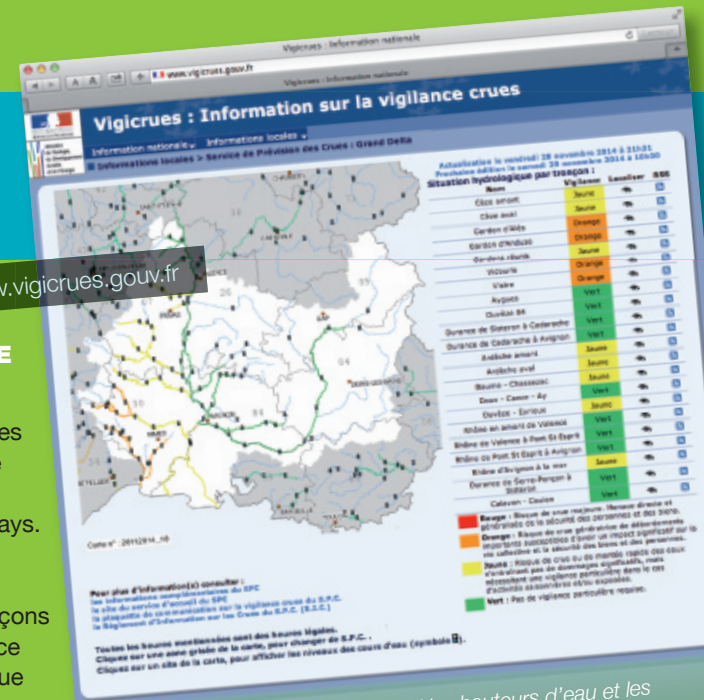
INFORMATION ACQUÉREUR OU LOCATAIRE (IAL):

Lors de la vente ou la location d'un bien immobilier, l'information de l'acquéreur ou du locataire (IAL) sur les risques naturels et technologiques auxquels sont exposés le bien est une obligation réglementaire. Ces informations sont disponibles sur les sites internet des préfetures.

www.gard.gouv.fr
www.lozere.gouv.fr
www.ardeche.gouv.fr

Le dispositif de vigilance

www.vigicrues.gouv.fr



UNE CARTE ACTUALISÉE

Tout comme pour les phénomènes météorologiques dangereux, l'État assure une vigilance constante sur les principaux cours d'eau du pays. Cette vigilance est diffusée par le biais du site internet Vigicrues, à l'échelle de tronçons de cours d'eau (à la différence de la vigilance météorologique qui elle est diffusée à l'échelle départementale).

Pour le bassin de la Cèze, c'est le Service de Prévision des Crues Grand Delta qui est en charge de cette surveillance, et qui met en ligne, deux fois par jour les bulletins de vigilance.

Ces bulletins sont accompagnés d'une couleur vert, jaune, orange ou rouge, selon la gravité des inondations susceptibles de se produire dans les 24 heures à venir.

- Rouge** : risque de crue majeure
- Orange** : risque de débordements importants
- Jaune** : risque de premiers débordements
- Vert** : pas de vigilance particulière requise

Le site fourni en temps réel les hauteurs d'eau et les débits mesurés aux différentes stations de référence.

L'ALERTE EN CAS DE DANGER

Il n'y a pas de lien systématique entre la vigilance et l'alerte.

La vigilance permet d'anticiper la crise et de gérer l'alerte dans de bonnes conditions, autant pour ce qui concerne les autorités que le public.

L'alerte n'est déclenchée que lorsque le danger est avéré.

Par exemple lorsque l'importance de la crue prévue justifie le déclenchement des mesures de sauvegarde et la mobilisation des moyens de secours. Elle est activée par le préfet qui en informe les maires. Ces derniers peuvent alors mettre en œuvre le Plan Communal de Sauvegarde et alerter la population.